

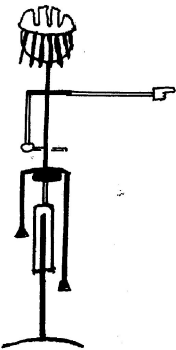
**REGLES DE SECURITE**  
**CODE DE LA ROUTE : CIRCULATION DES CYCLISTES**

Au regard du code de la route, les cyclotouristes de l'UATL constituent des groupes organisés ; ils doivent respecter les dispositions qui les régissent.

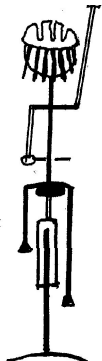
**CHEMINEMENTS SUR ROUTE.**

- Circuler à droite de la chaussée sur une ou 2 files ( se rabattre sur une file en cas de circulation automobile);
- la colonne, selon son importance, doit être scindée en plusieurs groupes tout en restant sur le côté droit de la chaussée ; l'intervalle entre chaque groupe est à préserver ;
- la colonne est encadrée par un animateur à l'avant ainsi qu'à l'arrière.

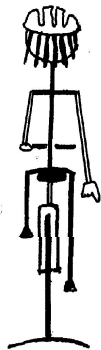
Respect des signaux de l'éclaireur ( ou celui qui est devant vous) :



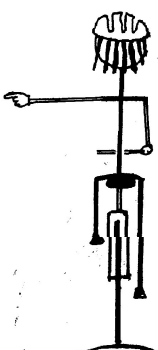
Je vais tourner à droite



Je vais m'arrêter

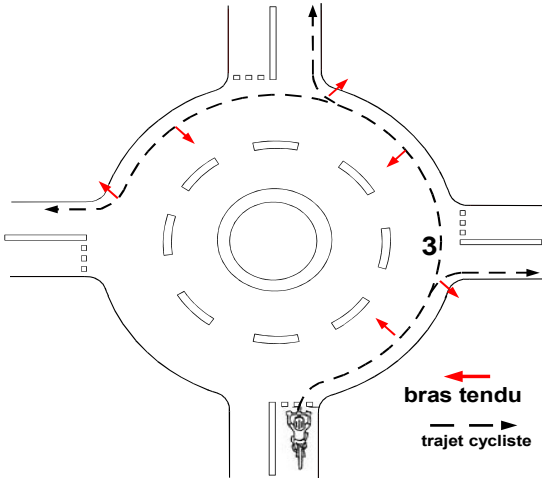


Attention, il y a un défaut dans la chaussée (trou, branche, pierre, ..)



Je vais tourner à gauche

**Rond-points**



Se tenir sur la droite (3) en tendant le bras gauche tant que l'on tourne et mettre le droit quand on désire s'engager sur une voie

**TRAVERSEES DE ROUTE :**

- traverser de manière groupée à l'initiative de l'animateur après vérification individuelle que la voie est libre,

**CODE DE LA ROUTE :**

à respecter scrupuleusement, les amendes sont fortement dissuasives.